Etats financiers annuels de SICAV

SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2017.** Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil –GAC représentée par M Chiheb GHANMI.

	BILANS COMPARES AU 31-12-2016						
	DESIGNATION	NOTE	31/12/2016 Montants en Dinars	31/12/2015 Montants en Dinars			
ACTIF			2	D			
AC1	PORTEFEUILLE TITRES OBLIGATIONS DE SOCIETES	AC1	320 010 981,387 57 819 855,144	388 949 200,375 73 241 879,014			
AC1-B AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		256 013 214,643 6 177 911,600	309 601 597,161 6 105 724,200			
AC2 AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES PLACEMENTS MONETAIRES	AC2	26 303 584,615 25 525 111,912	20 829 149,448 20 828 656,960			
AC2-B	DISPONIBILITES		778 472,703	492,488			
TOTAL	ACTIF		346 314 566,002	409 778 349,823			
PASSIF							
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	153 208,675	183 020,463			
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	102 184,838	107 397,687			
TOTAL I	PASSIF	PA	255 393,513	290 418,150			
ACTIF N	ET		346 059 172,489	409 487 931,673			
CP1	CAPITAL	CP1	333 090 681,960	393 983 085,186			
CP2 CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.	CP2	12 968 490,529 1 785,709	15 504 846,487 1 871,152			
СР2-В	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		14 852 410,665	19 880 149,275			
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-1 885 705,845	-4 377 173,940			
ACTIF N	ET		346 059 172,489	409 487 931,673			
TOTAL A	ACTIF NET ET PASSIF		346 314 566,002	409 778 349,823			

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2016

DESIGN	IATION	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	14 823 502,145	19 160 125,619
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 969 429,760	3 889 929,980
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		11 659 755,585	15 061 382,539
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		194 316,800	208 813,100
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 486 063,192	3 960 781,035
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		106 034,987	312 169,973
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		0,000	244 550,256
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 675 664,808	1 986 412,110
PR2-D	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		704 363,397	1 417 648,696
REVEN	US DES PLACEMENTS		17 309 565,337	23 120 906,654
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 978 652,136	-2 622 097,410
REVEN	U NET DES PLACEMENTS		15 330 913,201	20 498 809,244
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-478 502,536	-618 659,969
RESUL	TAT D'EXPLOITATION		14 852 410,665	19 880 149,275
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT		-1 885 705,845	-4 377 173,940
	D'EXPLOITATION			
SOMME	S DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 966 704,820	15 502 975,335
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 885 705,845	4 377 173,940
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-348 380,077	-1 643 403,106
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-646 993,051	475 442,833
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	-2 843,537
	TAT NET DE L'EXERCICE		13 857 037,537	18 709 345,465

	ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2016						
DESIGNA	ATION	31/12/2016	31/12/2015 Montants en Dinars				
AN1	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	13 857 037,537	18 709 345,465				
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	14 852 410,665	19 880 149,275				
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-348 380,077	-1 643 403,106				
AN1-C AN1-D	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-646 993,051 0,000	475 442,833 -2 843,537				
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-14 587 141,374	-18 372 108,432				
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-62 698 655,347	-195 195 140,163				
	SOUSCRIPTIONS	432 588 908,373	576 272 205,327				
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	423 522 600,000	562 887 400,000				
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	-5 634 090,166	-6 045 521,628				
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	7 743 512,424	9 470 397,585				
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (S)	6 956 886,115	9 959 929,370				
	RACHATS	-495 287 563,720	-771 467 345,490				
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-484 278 400,000	-750 756 900,000				
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	6 492 860,068	8 100 159,346				
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-8 659 431,828	-14 473 501,526				
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (R)	-8 842 591,960	-14 337 103,310				
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-63 428 759,184	-194 857 903,130				
AN4	ACTIF NET						
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	409 487 931,673	604 345 834,803				
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	346 059 172,489	409 487 931,673				
AN5	NOMBRE D'ACTIONS						
AN5-A AN5-B	DEBUT DE L'EXERCICE FIN DE L'EXERCICE	3 988 356 3 380 798	5 867 051 3 988 356				
	VALEUR LIQUIDATIVE						
A- B-	DEBUT DE L'EXERCICE FIN DE L'EXERCICE	102,670 102,360	103,006 102,670				
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3,48%	3,54%				

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA

PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016. Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV TRESOR se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Généraledes Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.113.930,800 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC-1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		56,312,440.904	57,819,855.144	16.71
AIL 2012/1	30,000	600,000.000	618,216.000	0.18
AIL 2013/1	10,000	400,000.000	413,192.000	0.12
AIL 2014/1	10,000	600,000.000	614,784.000	0.18
AMEN BANK 2006	20,000	200,000.000	207,760.000	0.06
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,599,300.000	1,617,060.000	0.47
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,599,300.000	1,615,932.000	0.47
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,999,000.000	3,040,240.000	0.88
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	1,500,000.000	1,519,464.000	0.44
AMEN BANK2008	10,000	600,000.000	620,712.000	0.18
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	1,100,000.000	1,131,968.000	0.33
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,983,552.000	2,043,617.600	0.59
ATB 2009/A2	15,000	562,500.000	576,432.000	0.17
ATB 2009/B1	5,000	400,000.000	411,292.000	0.12
ATL 2010/2	10,000	200,000.000	200,048.000	0.06
ATL 2011	15,000	900,000.000	939,708.000	0.27
ATL 2012/1	10,000	200,000.000	205,800.000	0.06
ATL 2013/1	10,000	800,000.000	830,288.000	0.24
ATL 2014/1	5,000	300,000.000	313,920.000	0.09
ATL 2014/3	20,000	1,600,000.000	1,686,912.000	0.49
ATL 2015/1	10,000	1,000,000.000	1,029,592.000	0.30
ATTIJARI BANK 2010	50,000	1,428,500.000	1,482,420.000	0.43
ATTIJARI LEASE 2011	25,000	500,000.000	523,220.000	0.15
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3,400	68,000.000	70,001.920	0.02
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	600,000.000	617,952.000	0.18
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	300,000.000	309,940.000	0.09
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	1,000,000.000	1,043,424.000	0.30
BH 2009	70,000	4,305,000.000	4,305,504.000	1.24
BH 2013/1	10,000	571,000.000	586,912.000	0.17
BNA 2009	10,000	533,100.000	550,076.000	0.16
BTE 2009	50,000	1,500,000.000	1,518,640.000	0.44
BTE 2010	15,000	600,000.000	606,900.000	0.18
BTE 2011/A	20,000	1,200,000.000	1,247,600.000	0.36
BTK 2009	50,000	2,999,046.154	3,101,646.154	0.90
BTK 2014/1SUB	10,000	600,000.000	601,640.000	0.17
CHO 2009/BIAT	7,000	262,500.000	263,799.200	0.08

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% de l'Actif Net
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	112,500.000	112,512.000	0.03
CIL 2012/1	20,000	400,000.000	414,576.000	0.12
CIL 2012/2	15,000	600,000.000	626,772.000	0.18
CIL 2014/1	10,000	600,000.000	616,096.000	0.18
CIL 2014/2	10,000	800,000.000	844,784.000	0.24
CIL 2015/1	15,000	1,200,000.000	1,240,236.000	0.36
HL 2013/2A	15,000	900,000.000	943,620.000	0.27
HL 2013/2B	10,000	1,000,000.000	1,049,480.000	0.30
HL 2014/1	10,000	1,000,000.000	1,010,768.000	0.29
SERVICOM 2012	3,000	120,000.000	125,172.000	0.04
STB 2008/1	50,000	3,400,000.000	3,507,560.000	1.01
STB 2008/2	2,200	130,542.750	136,134.270	0.04
STB 2010/1	10,000	400,000.000	412,320.000	0.12
STB 2011/A	25,000	1,071,000.000	1,119,560.000	0.32
TL 2011/3	15,000	300,000.000	312,960.000	0.09
TL 2012/1	10,000	200,000.000	205,848.000	0.06
TL 2014/1	5,000	300,000.000	311,740.000	0.09
TL SUB 2013	10,000	400,000.000	414,976.000	0.12
UIB 2009/1A	30,000	900,000.000	917,400.000	0.27
UIB 2009/1B	40,000	2,132,400.000	2,175,600.000	0.63
UIB 2009/1C	30,000	1,950,000.000	1,992,000.000	0.58
UIB 2011-2	30,000	1,285,200.000	1,341,048.000	0.39
UIB 2011/1A	30,000	1,500,000.000	1,522,080.000	0.44
AC1-B Emprunts d'Etat		252,143,514.159	256,013,214.643	73.98
Bons du trésor Assimilables		252,022,998.148	255,889,339.214	73.94
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	17,642	18,923,595.200	19,377,743.780	5.60
BTA 5.50% 10/2018	7,832	7,579,809.600	7,656,284.252	2.21
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	146,598	151,881,484.648	157,112,422.598	45.40
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	361,640.712	0.10
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,204,044.519	2.95
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,008,753.350	5.20
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	48,000	45,773,100.000	46,615,585.478	13.47
Variation d'estimation des +/- valu	ues du portef	euille BTA	-3,447,135.475	-1.00
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	120,516.011	123,875.429	0.04
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		5,610,588.378	6,177,911.600	1.79
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1,000	1,000,000.000	1,546,792.000	0.45
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	176,439.600	0.05
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,454,680.000	1.29
Total Portefeuille titres		314,066,543.441	320,010,981.387	92.47

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2015	380,364,687.783	11,115,944.76 8	-2,531,432.176	388,949,200.375	
* Acquisitions de	, ,		, ,	, ,	
<u>l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	0.000			0.000	
Emprunts d'Etat	0.000			0.000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	8,029,488.714			8,029,488.714	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-51,255, 440.564			-51,255, 440.564	-582,819.453
Remboursement / Emprunts d'Etat (EN)	-52,550.890			-52,550.890	
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-8,097,714.852			-8,097,714.852	-65,222.477
Remboursement / Emprunts de sociétés	-14,921,926.750			-14,921,926.750	3,211.249
* Variation des plus ou moins-values latente			-348,380.077	-348,380.077	
* Variations des intérêts courus		-2,291,694.569		-2,291,694.569	
Solde au 31 décembre 2016	314,066,543.441	8,824,250.199	-2,879,812.253	320,010,981.387	-644,830.681

PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **14,823,502.145 Dinars** au 31.12.2016, contre **19,160,125.619 Dinars** au 31.12.2015et se détaillant comme suit :

Revenus du portefeuille-titres	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des obligations de sociétés	2,969,429.760	3,889,929.980
Intérêts courus	1,507,414.240	2,007,511.360
Intérêts échus	1,462,015.520	1,882,418.620
Revenus des Emprunts d'Etat	11,659,755.585	15,061,382.539
Intérêts courus	7,316,835.959	9,108,433.408
Intérêts échus	4,342,919.626	5,952,949.131
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	194,316.800	208,813.100
Intérêts courus	194,316.800	208,813.100
TOTAL	14,823,502.145	19,160,125.619

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités.

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à **25,525,111.912 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en Certificat de Dépôt et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	35	33,518.768	33,672.816	0.01
BTC 52S-10/10/2017	35	33,518.768	33,672.816	0.01

AC2-A-2 Certificat de Dépôt :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt	BIAT	51	25,473,231.837	25,491,439.096	7.37
CDP 10J-01/01/2017	BIAT	2	998,950.268	1,000,000.000	0.29
CDP 10J-02/01/2017	BIAT	19	9,490,027.547	9,499,001.576	2.74
CDP 10J-03/01/2017	BIAT	6	2,996,850.804	2,999,369.498	0.87
CDP 10J-05/01/2017	BIAT	10	4,994,751.341	4,997,898.883	1.44
CDP 10J-07/01/2017	BIAT	10	4,994,751.341	4,996,849.151	1.44
CDP 10J-09/01/2017	BIAT	4	1,997,900.536	1,998,319.988	0.58

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à **778,472.703 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2016, à **2,486,063.192 Dinars**, contre **3,960,781.035 Dinars** au 31/12/2015, et se détaillant comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant 31.12.2016	Montant 31.12.2015
Revenus des Bons du Trésor à court terme	106,034.987	312,169.973
Intérêts courus	154.048	7,330.335
Intérêts échus	105,880.939	304,839.638
Revenus des Certificats de Dépôt	1,675,664.808	1,986,412.110
Intérêts courus	13,676.808	4,530.451
Intérêts échus	1,661,988.000	1,981,881.659
Revenus des Billets de Trésorerie	0.000	244,550.256
Intérêts échus	0.000	244,550.256
Revenus des autres placements (Dépôt à Terme)	704,363.397	1,417,648.696
Intérêts échus	704,363.397	1,417,648.696
TOTAL	2,486,063.192	3,960,781.035

PA-Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à **255,393.513 Dinars** contre **290,418.150 Dinars** au 31.12.2015 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
PA1	Opérateurs créditeurs	153,208.675	183.020,463
PA 2	Autres créditeurs divers	102,184.838	107.397,687
	TOTAL	255,393.513	290.418,150

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2016 à 153,208.675 Dinars contre 183,020.463 Dinars au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
Gestionnaire	61,283.470	54,906.140
Dépositaire	30,641.731	54,906.140
Distributeurs	61,283.474	73,208.183
Total	153,208.675	183,020.463

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2016, à 102,184.838Dinars contre 107,397.687Dinars au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015 (*)
Etat, impôts et taxes	26,201.585	31,453.827
Redevance CMF	30,641.057	36,603.274
Provision pour charges à payer	9,919.263	5,075.422
Rémunération CAC	28,534.274	27,800.000
Jetons de présence	5,999.838	6,000.000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	888.821	465.164
Total	102,184.838	107,397.687

^(*)Retraité pour les besoins de la comparaison

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2016, à **1,978,652.136 Dinars**, contre **2,622,097.410 Dinars** au 31.12.2015 et représentant la rémunération du gestionnaire, des distributeurs et celle du dépositaire, se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2015 au 31.12.2015
Rémunération du gestionnaire	791,460.852	786,629.227
Rémunération du dépositaire	395,730.432	786,629.227
Rémunération des distributeurs	791,460.852	1,048,838.956
Total	1,978,652.136	2,622,097.410

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à **478,502.536 Dinars**, contre **618,659.969 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016	Du 01.01.2015 Au 31.12.2015
Redevance CMF	395,721.885	524,408.788
Impôts et Taxes	43,243.881	46,096.684
Rémunération CAC	24,639.852	27,800.413
Jetons de présence	5,999.838	6,000.000
Charges Diverses	8,897.080	14,354.084
Total	478,502.536	618,659.969

CP1 Note sur le capital :

	2016	2015
Capital au 01.01 (en nominal)		
Montant	: 398,835,600.000 Dinars	: 586,705,100.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 3,988.356	: 5.867.051
Nombre d'actionnaires	: 4.030	: 4.689
Souscriptions réalisées (en nominal)		
Montant	: 423,522,600.000 Dinars	: 562,887,400.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 4,235.226	: 5.628.874
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	: 484,278,400.000 Dinars	: 750,756,900.000 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 4,842.784	: 7.507.569
Capital au 31.12	: 333,090,681.960Dinars	: 393,983,085.186 Dinars
Montant en nominal	: 338,079,800.000 Dinars	: 398,835,600.000 Dinars
Sommes non distribuables (*)	: -4,989,118.040 Dinars	:-4,852,514.814 Dinars
Nombre de titres	: 3,380.798	: 3.988.356
Nombre d'actionnaires	: 3.640	: 4.030

^{(*) :} Les sommes non distribuables s'élèvent à -4,989,118.040 Dinars au 31.12.2016, contre

^{- 4,852,514.814} Dinars au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-4,852,514.814	-5,736,348.722
1- Résultat non distribuable de l'exercice	-995,373.128	-1,170,803.810
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-348,380.077	-1,643,403.106
+/- values réalisées sur cession de titres.	-646,993.051	475,442.833
Frais de négociation de titres	0.000	-2,843.537
2- Régularisation des sommes non distribuables	858,769.902	2,054,637.718
Aux émissions	-5,634,090.166	-6,045,521.628
Aux rachats	6,492,860.068	8,100,159.346
Total sommes non distribuables	-4,989,118.040	-4,852,514.814

CP2 Note sur les sommes distribuables:

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2016 se détaille ainsi :

<u> </u>	31.12.2016	31.12.2015
- Résultat distribuable de l'exercice	14,852,410.665	19,880,149.275
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1,885,705.845	-4,377,173.940
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	1,785.709	1,871.152
SOMMES DISTRIBUIARI ES	12,968,490.529	15,504,846.487

SOMMES DISTRIBUABLES

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Revenus des placements	5.120	5.797	5.016	5.457	5.147
Charges de gestion des placements	-0.585	-0.657	-0.558	-0.590	-0.588
Revenus net des placements	4.535	5.140	4.458	4.867	4.559
 Autres charges d'exploitation 	-0.142	-0.155	-0.127	-0.134	-0.132
Résultat d'exploitation	4.393	4.985	4.331	4.733	4.427
 Régularisation du résultat d'exploitation 	-0.558	-1.097	-0.347	-0.606	-0.553
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.835	3.887	3.984	4.127	3.874
 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) 	0.558	1.097	0.347	0.606	0.553
Variation des +/- values potentielles/titres	-0.103	-0.412	0.333	-0.196	-0.298
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0.191	0.119	-0.713	-0.189	-0.025
Frais de négociation des titres	0.000	-0.001	0.000	0.000	0.000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0.294	-0.294	-0.380	-0.385	-0.323
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4.099	4.691	3.950	4.348	4.104
Résultat non distribuable de l'exercice	-0.294	-0.294	-0.380	-0.385	-0.323
Régularisation du résultat non distribuable	0.036	0.054	0.023	0.048	0.041
Sommes non distribuables de l'exercice	-0.258	-0.239	-0.357	-0.337	-0.282
Distribution des dividendes	3.887	3.984	4.127	3.874	3.918
Valeur liquidative	102.360	102.670	103.006	103.506	103.590

5-2 Ratios de gestion des placements	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.121%	0.118%	0.114%	0.114%	0.112%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3.753%	3.791% (*)	3.879% (*)	4.010%	3.763% (*)
Actif net moyen	395.720.794,695	524.407.334,390	655.039.082,198	729.403.538,643	845.417.592,679

^(*) Retraité pour le besoin de la comparaison

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles ;

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré :
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5-4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté seront supportées par la SICAV et ce à compter du 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société " SICAV TRESOR" arrêtés au 31 décembre 2016.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société " SICAV TRESOR " comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la préparation pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants etles informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société " SICAV TRESOR " sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société "SICAV TRESOR" au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 Décembre 2016, 92,40% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 7,60% de l'actif total au31 Décembre 2016. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " TRESOR " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1.113.930,800 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société SICAV TRSOR arrêtés au 31 décembre 2016.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 07 avril 2017

Le Commissaire Aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil - G.A.C

Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2016

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV TRESOR, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2016

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2016.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle de 0,20% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2016 est de 791.461dinars.
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». En rémunération des services de dépôt, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,10% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2016 est de 395.730dinars.
- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». En rémunération des services de distribution, la « BIAT CAPITAL », la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT » perçoivent une quote-part de la commission de distribution de 0,20% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. La commission TTC facturée en 2016 est de 791.461Dinars, détaillée comme suit :

Société	Commission TTC en Dinars
BIAT	710850
BIAT ASSET MANAGEMENT	65797
BIAT CAPITAL	14814
Total	791 461

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants
Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2016 totalisent un montant brut de 6.000 DT.
Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 07 avril 2017

Le Commissaire Aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI